



Date de la convocation : 27 Octobre 2016 - Séance ordinaire : séance ouverte à 20 h 35, levée à 22 h 41

L'an deux mille seize, le quatre Novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Mme Anne BRACCO, Maire.

Présents : Mme BRACCO Anne, Maire, Mmes : DUPONT Séverine, DUTHEIL Cécile, FERRU Nathalie, LE GARREC Valérie, MM : BRUERE Louis-Vincent, JOLY Didier, LANGE Jean-Jacques, MORIN Laurent, SEIGNEURY Stéphane

Excusés ayant donné procuration : Mme THOMAS Sylvie à Mme FERRU Nathalie, M. CLAIRON Olivier à Mme le GARREC Valérie
Excusé : M. LIENARD Franck

Invitée : Mme MARCHET Corinne

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

⇒ Mme DUPONT Séverine a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 16 et 27 Octobre 2017

⇒ Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes rendus et les procès-verbaux des séances des 16 et 27 Septembre 2016.

SECURITE ET TRAVERSE DU VILLAGE – aménagement rue de la République/Place Saint gilles

- Démarrage des travaux : 4 Novembre 2016

Les travaux du bourg ont débuté cette semaine et se poursuivront tout l'hiver. Les premières phases consistent en des travaux d'aménagement pour plus de sécurité. La vitesse des véhicules sera notamment ralentie par des élargissements de trottoirs et des créations de chicanes. Le carrefour de la rue de l'Ecole sera modifié avec la création d'un ilot central et l'instauration d'un stop Rue de Belle Vue. La société Eiffage assure ces travaux qui changeront la physionomie du village et amélioreront la sécurité en réduisant la vitesse souvent excessive et en améliorant l'accès piétons. Un état des lieux a été réalisé, avant le démarrage des travaux.

- **Circulation en sens Unique de Gallardon en direction d'Epernon**



Dans l'agglomération de GAS 28320, sur la Voie Départementale RD n° 728 Rue de la République, un sens unique de la circulation est instauré dans le sens **GALLARDON vers EPERNON** à compter du 4 Novembre 2016 pour une durée de 2 Mois. Les véhicules venant d'Epernon devront emprunter la Route Départementale n°28 (déviation)

- **Il sera interdit de stationner Rue de la République durant toute la période des travaux.**



Stationnements pour les VISITEURS :

- Parking étang
- Place de la Mairie
- Salle polyvalente
- Place Saint-Gilles

- **Emprunts :**

Délégation au Maire de la décision de recourir à l'emprunt et réalisation d'un emprunt de 100 000 €

⇒ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Vu l'avis FAVORABLE de la commission des finances en date du 13 Avril 2016 ;

- **Article 1 :** Le conseil municipal décide de donner délégation au maire en matière d'emprunt, conformément aux termes de l'article L 2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies.
- **Article 2 :** Pour réaliser tout investissement des programmes suivants :
 - Travaux SECURITE ET TRAVERSE DU VILLAGE : aménagement sécurité Rue de la République et Place Saint Gilles pour un montant de 100 000 €.

- **Article 3** : Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du CGCT.

↳ Consultation

DURÉE	PÉRIODICITÉ ET REMBOURSEMENT	TAUX FIXE		TAUX FIXE		TAUX FIXE		TAUX FIXE	
		Taux	Échéance en Euros	Taux	Échéance en Euros	Taux	Échéance en Euros	Taux	Échéance en Euros
		LA POSTE		CRCA		CAISSE D'ÉPARGNE		CREDIT MUTUEL	
15 ans	Trimestrielle	1 %	1 927.78	1.11 %	1 811.57	0.91%	1 784.90	1.10 %	1 810.23
		Intérêt total	7 636.11	Intérêt total	8 210.26	Intérêt total	7 094.00	Intérêt total	8 613.80
- %		Non répondu	1.34 %	1 427.05	1.18 %	1 406.49	1.40 %	1 435.33	
Intérêt total		-	Intérêt total	13 629.58	Intérêt total	12 519.20	Intérêt total	14 826.40	
20 ans									
Frais		250 €		100 €		120 €		150 €	

↳ EMPRUNT programme "Sécurité et traverse du Village" Aménagement Rue de la République et Place Saint-Gilles

Vu le budget primitif de la COMMUNE de GAS exercice 2016,

Considérant que, par sa délibération du 16/10/2015 référence 2015/066, le conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif au programme « SECURITE ET TRAVERSE DU VILLAGE : aménagement sécurité Rue de la République et Place Saint Gilles ».

Le coût total de ce projet est de 170 000.84 € H.T €. Le montant total des subventions obtenues est de 50 955 €. L'autofinancement est de 19 045.84 €.

Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 100 000 euros.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 13 Avril 2016 ;

Ayant entendu son rapporteur M. BRUÈRE, adjoint aux finances

Au vue du récapitulatif de la consultation : Banque Postale, Caisse d'Epargne, CRCA et Crédit Mutuel

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **D'ADOPTER** le plan de financement nécessaire à l'équilibre de l'opération annexé à la présente délibération ;

- **DE CHOISIR** la proposition de la CAISSE D'ÉPARGNE Loire Centre dont le siège Sis 7 Rue d'ESCURES 45000 ORLEANS ci-après

Durée de 15 ans, taux 0,91 %, périodicité Trimestrielle pour un montant de 100 000 € soit un total d'intérêts de 7 094 €. Frais 120 € ;

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Pour des projets d'investissement, la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016.

Maître d'ouvrage : Commune de GAS 10 Rue de l'Ecole 28320 GAS

Nature des opérations :

- 30- 1 : Travaux de remise en l'état canalisations EP et EU (Rue Jean MOULIN)

Affaissement dans une cavité anthropique « marnière » d'un talus et de la voirie Rue Jean MOULIN : cassure du réseau d'assainissement et pluvial sur plus de 50 ml (dégât collatéral : mur de clôture d'un privé.)

Cette cavité s'est formée en situation de forte saturation des sols en eau fin Mai 2016. Un volume considérable de terrain s'est écroulé emmenant les canalisations

- 30-2 : Travaux de remise en état d'un talus (Rue de la Cavée) Rue communale de la Cavée : EFFONDREMENT avec chute d'arbres et coulée de boue

La commune de GAS a une responsabilité particulière en ce qui concerne le ruissellement des eaux sur le domaine public routier. Ce talus étant propriété privée, des négociations sont actuellement en cours pour un éventuel rachat par la commune.

- 30-3 : EP Création de fossé (Hameau de Moineaux)

Le ruissellement pluvial devient un enjeu plus important pour la commune depuis les inondations de Mai 2016. C'est pourquoi le 16 Septembre 2016, les membres du conseil municipal ont décidé de lancer l'étude pour des travaux de création d'un fossé de 90 ml qui serait raccordé au canal Louis XIV.

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **D'ADOPTER** le plan de financement exposé ci-dessous
- **DE SOLLICITER** une subvention maximum au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 (DETR)

Plan de financement prévisionnel

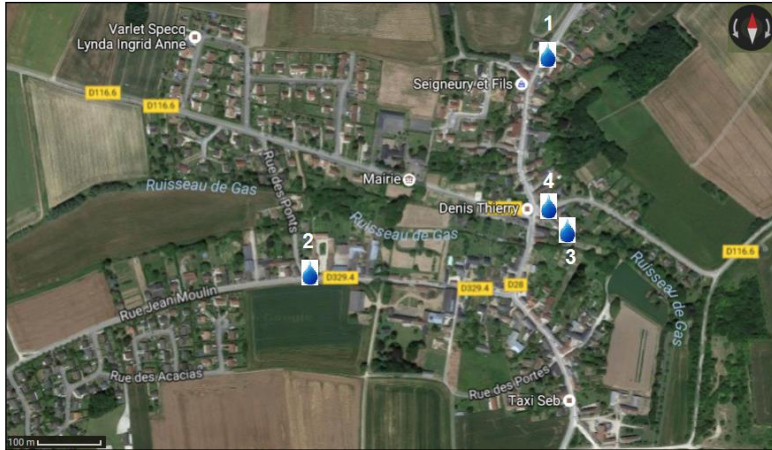
Nature des dépenses	A Montant H.T	B TVA	C Total des dépenses A+B	RESSOURCES	Montant	%
				Aides Publiques		
30- 1 : Travaux de remise en l'état canalisations EP et EU (Rue Jean MOULIN)	24 462.75 €	4 892.55 €	29 355.30 €	Etat : - Enveloppe parlementaire - Fonds CAT'NAT - DETR 2016	10 000 € Non défini 24 969	30.82 20,00
				- Département	A définir	
30-2 : Travaux de remise en état d'un talus (Rue de la Cavée)	67 940 €	12 788 €	80 728 €	- Bassin Seine Normandie	A définir	
30-3 : EP Création de fossé (Hameau de Moineaux)	32 445 €	6 489 €	38 934 €	Autres y compris privés		
				- Assurance	Non éligible	
				AUTOFINANCEMENT		
				- Fonds propres	15 000 €	
				- Emprunts	solde	
TOTAUX	124 847.75 €	24 169.55 €	149 017.30 €	TOTAUX	149 017.30 €	100 %

SERVICE EAU POTABLE

■ [Rapport entreprise G2C :](#)

M. BRUERE expose que dans le cadre de la future interconnexion avec le réseau d'eau potable de la communauté de communes du Val de Voise, la commune de Gas (28320) souhaite s'affranchir de son important volume de perte sur son réseau de distribution. Les derniers rapports mettent en avant un rendement d'un peu plus de 50% sur notre réseau de distribution, ce qui représente un volume de fuite annuel de 25 000 m³. Les élus, soucieux d'améliorer les performances du réseau d'eau potable ont lancé une démarche de recherche et d'identification des fuites.

Le bureau d'étude G2C environnement a procédé, entre le 4 Octobre 2016 et le 25 Novembre 2016 à une investigation complète du réseau de distribution d'eau.



4 Fuites ont été localisées sur les 11 kms de réseau d'eau potable de la commune de Gas

- 1 - Rue de la République ☞ fuite déjà réparée en urgence
- 2 - Rue Jean Moulin
- 3 - Impasse des Buis
- 4 - Croisement Impasse des Buis/Rue de Belle Vue

La réparation de ces fuites doit être engagée rapidement afin d'améliorer le rendement.

■ **DEVIS Réparations des 3 fuites restantes** Des investigations ont été menées par le bureau d'étude G2C environnement entre le 4 Octobre 2016 et le 25 Novembre 2016 sur une durée de 2 semaines et sur la totalité du réseau d'eau potable de la commune : 4 fuites ont été détectées. Une fuite Rue de la République a été réparée par l'entreprise LEROY en urgence, 3 autres doivent faire l'objet d'une réparation.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 Avril 2016 ;

Ayant entendu son rapporteur,

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

■ **D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise LEROY Benoit sise 17 Rue de Maintenon 28130 YERMENONVILLE comme suit :

Nature des travaux	Rue Jean Moulin Montant en € H.T	Impasse des Buis Montant en € H.T	Buis/Belle Vue Montant en € H.T
Décharge	65.40	43.60	65.40
Calcaire	177.30	118.20	177.30
Enrobé à chaud noir	142.50	71.25	142.50
Forfait matériel	500.00	500.00	500.00
Forfait Main d'œuvre avec matériel	750.00	610.00	750.00
Montant TOTAL H.T	1 635.20	1 343.05	1 635.20
TOTAL HORS TAXES : 4 613.45 €			

☞ soit un montant Toutes Taxes Comprise de 5 536.14 €.

■ **SERVICE DES EAUX**

CCVV : convention de portage technique et financier

Mme le Maire expose que la commune doit abandonner sa ressource en eau potable actuelle, du fait de sa mauvaise qualité (présence de Nitrates et de pesticides). La commune souhaite raccorder son réseau d'eau potable à celui de la Communauté de Communes du Val de Voise - CCVV et pour cela il nécessaire de définir les engagements et obligations de chacun par la signature d'une convention de portage technique et financière.

Ayant entendu son rapporteur,

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** que la Communauté de Communes du Val de Voise – CCVV assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération (organisation matérielle de la consultation des bureaux d'études, les relations administratives et financières avec le MO, le suivi des travaux...);
- **D'APPROUVER** la convention de portage technique et financier ;
- **D'ACCEPTER** d'acheter en gros l'eau potable fournie au prix fixé par le conseil communautaire du Val de Voise ;

CCVV : commande groupée

La commune souhaite remettre aux normes la défense incendie de Marolles et Berchères. Mme le Maire propose de réfléchir à la possibilité d'un groupement de commande avec la CCVV pour la réalisation de ces travaux.

Aucune décision ne peut être prise ce soir, des précisions juridiques et une analyse financière vous seront communiquées afin de pouvoir mesurer la faisabilité de cette opération. Un avenant à la convention pourra être éventuellement envisagé.

Ce point est donc reporté à un prochain conseil

SERVICE TECHNIQUE

■ Courriers des citoyens

Certains riverains dénoncent le manque d'entretien de la commune, notamment des espaces verts. Mme BRACCO fait lecture des courriers.

Madame le Maire explique que notre agent est seul depuis le 1^{er} Juin de cette année. Elle rappelle que notre village est très vaste allant de Gallardon à Hanches/Eperon, de Yermenonville à Escrones et qu'il a fallu prioriser le travail.

Le constat est le même que l'année dernière, un seul agent communal peut difficilement assumer toutes les tâches qui lui incombent (entretien des espaces verts et des bâtiments, gestion de l'eau et de l'assainissement, ...)

Précédemment, la commune avait fait le choix d'employer des jeunes en contrat Avenir, mais l'expérience ne s'est pas révélée concluante.

Dans l'attente d'étudier les possibilités budgétaires pour 2017, deux prestataires de services ponctuels ont été sollicités :

- ❖ L'entreprise TRAVERS Marc, prestataire temporaire remet en état le village 2 matinées par semaine
- ❖ L'entreprise Main Verte interviendra d'ici la fin de l'année pour réaliser différents travaux d'élague (lotissement des Sablons et du bellou I et II, Rues de la sente verte, des Ponts, salle polyvalente, cimetière, Mairie...)

■ Prestataire de service :

Le conseil municipal donne un AVIS FAVORABLE pour recourir, jusqu'à la fin de l'année à des prestataires de services : devis Main Verte et contrat avec l'entreprise M. TRAVERS Marc à hauteur de 18 € net de l'heure.

JOURNAL COMMUNAL :

Choix d'une entreprise pour la réalisation du journal communal 2017 : Le P'tit Gassien

L'an dernier, Créatif Communication Diffusion avait réalisé Le P'tit Gassien 2016. Le financement avait été totalement pris en charge par la publicité (régie publicitaire gérée par le prestataire.

Cette année, la société Créatif Communication nous a informé qu'elle ne pourrait pas renouveler la même opération (gratuité) car elle a perdu de l'argent sur l'édition 2016.

	Créatif Communication Diffusion - Hanches	Groupe SCR – Okinawa - Rambouillet	Café Noir - Rambouillet
Prestations	<ul style="list-style-type: none"> • 30 pages couverture incluse • Régie publicitaire incluse (env 1000€) • 400 ex 	<ul style="list-style-type: none"> • 32 pages • Régie publicitaire incluse (18 encarts) • 450 ex 	<ul style="list-style-type: none"> • 32 pages • Régie publicitaire non incluse (car trop aléatoire pour pouvoir s'engager) • 450 ex
Total	680 € HT 816 € TTC	2270 € HT 2724 € TTC	3770 € HT 3977,35 € TTC

Après avoir entendu son rapporteur, Mme DUTHEIL et après avoir examiné les devis
Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 Avril 2016 ;

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise **Créatif Communication Diffusion - Hanches** pour la conception graphique, la réalisation technique intégrale et l'impression de 450 exemplaires du journal.

EPCI : rapport d'activité année 2015

■ Communauté de Communes du Val Drouette - C.C.V.D :

Mme le Maire expose :

Chaque année, la commune doit prendre connaissance du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Val Drouette –C.C.V.D, à laquelle la commune a délégué un certain nombre de compétences.

Elle donne ensuite lecture du rapport.

Le rapporteur entendu,

⇒ **Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le rapport d'activité 2015 de la CCVD.

ARSENAL : Mise à disposition

Mme le maire expose à l'assemblée municipale que certaines règles s'imposent aux utilisateurs pour garantir les meilleures conditions de gestion de ce bâtiment communal. Le code général des collectivités territoriales prévoit, en effet, que le maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de « conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits ».

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention précaire favorisant le bon fonctionnement et l'utilisation de ce bâtiment communal « ARSENAL » en respectant l'égalité de traitement entre les usagers se trouvant dans des situations comparables,

⇒ **Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la mise à disposition gratuite de l'ARSENAL 29 Rue de la République parcelle cadastrée n° E 065 pour une surface de 30 m² pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} Janvier 2017 en faveur de l'association Les DEUCH'S du Val Drouette;
- **LE REMBOURSEMENT** par l'association des frais réels d'électricité engagés par la commune qui interviendra 1 fois par an ;

CIRQUE HART : demande d'autorisation d'installation

Une demande officielle d'autorisation d'installation a été déposée en mairie pour le 28 et 30 Août 2017 par le Cirque HART. Pour accueillir au mieux le chapiteau, les artistes et faire face aux contraintes de sécurité et d'ordre public il faut trouver un emplacement adapté et prendre en compte un certain nombre de clés juridiques et techniques. Tous les éléments sont rappelés dans une Charte.

⇒ **Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

DE DONNER UN AVIS FAVORABLE

INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR Mme le MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Mme BRACCO expose aux membres du conseil les décisions qu'elle a été amenée à prendre afin de permettre d'effectuer des travaux sur la commune et l'acquisition de matériel depuis le dernier conseil municipal. Ayant entendu son rapport, le conseil municipal prend acte du tableau ci-après retraçant les décisions prises par le maire depuis le 27 Septembre 2016 :

Objet de la décision	Montants	Attributaire/ Cocontractant	Date de la décision	Budget
Achat 5 décors de Noël	693.60	Distrifète	10/10/2016	Commune
Création gouttière abri Place Saint-Gilles	441.12	La Gallardonaise	10/10/2016	Commune
Réparation fuite d'eau Rue de la République	886.16	Leroy Benoit	26/10/2016	EAU

Questions et informations diverses :

C.C.V.D : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi :

Une exposition permanente se tiendra à partir du 7 Novembre 2016 pour une durée de 4 semaines au siège de la communauté de communes du Val Drouette

Une exposition « Temporaire » tournera dans les mairies de chaque commune :

- **Du 7 au 12 Novembre en mairie de GAS**
- **Du 14 au 19 Novembre en mairie de DROUE-sur- Drouette.**
- **Du 21 au 26 Novembre en mairie de SAINT-MARTIN De Nigelles.**
- **Du 28 Novembre au 3 décembre en mairie de HANCHES**
- **Du 5 au 10 décembre en mairie d'EPERNON**

RÉUNION PUBLIQUE

6 Décembre 2016 à 20 heures à ÉPERNON salle de la Savonnière

Commémoration du 11 Novembre : 10 H 45 : Rassemblement devant le cimetière et formation du cortège
11 H 00 : Dépôt de fleurs au monument aux morts et discours- 11 H 30 Vin d'honneur à la Mairie de GAS

Repas des anciens : Comme chaque année, le repas des anciens constitue un temps fort de l'activité du CCAS. Un repas atypique a été proposé aux aînés de la commune, à l'occasion de leur banquet annuel du Samedi 15 Octobre 2016. Les élus ont accueilli avec un plaisir non dissimulé 84 convives à un déjeuner spectacle cabaret à l'Étincelle. Un transport en bus a été organisé.

Distribution des colis : La distribution des colis des aînés à domicile aura lieu le 17 Décembre au matin (rendez-vous est fixé aux conseillers à la mairie à 9 H 30)

- ✚ **Assurance** : résiliation du kit bailleur au 31 Décembre 2016 pour les impayés du logement communal 10 Rue de l'Ecole.
- ✚ **Incivilité** : Mme DUPONT déplore que le sol de l'aire de jeux situé à côté de l'école soit jonché de bouteilles, papiers etc... malgré la proximité de poubelles.
- ✚ **Le Saviez-Vous ?** stationnement suivant le code de la route

En agglomération, dans une rue à double sens vous devrez stationner dans le sens de la circulation (à droite). Dans une rue à sens unique, si la largeur le permet, vous pourrez stationner à droite comme à gauche.

Hors agglomération, de jour comme de nuit, l'arrêt du véhicule est autorisé sur l'accotement droit de la route, sans empiéter sur la chaussée. Si vous stationnez de nuit sur la chaussée, vous devrez allumer vos feux de position.



Une ligne jaune continue peinte sur le rebord du trottoir, vous indique que l'arrêt et le stationnement sont interdits à cet endroit.



Une ligne jaune discontinue peinte sur le trottoir interdit uniquement le stationnement.



Pour ce panneau, le stationnement est autorisé la première quinzaine du mois du côté de la rue portant des numéros impairs. Pour la seconde quinzaine du mois (du 16 jusqu'à la fin du mois inclus), le stationnement sera autorisé du côté de la route portant des numéros pairs. (Exemple Rue des ponts).

Bien que certaines zones de stationnement ne soient pas réglementées, il y va de votre bon sens et de votre expérience de conducteur averti. Pour faire simple, vous ne devez pas surprendre, vous ne devez pas déranger les autres automobilistes ni les autres usagers de la route. Pensez également aux piétons, aux poussettes, qui trop souvent doivent éviter des automobilistes mal stationnés et se mettre en danger. **Ne pas se garer en face d'un portail.**

Le secrétaire de séance

Mme le Maire

Séverine DUPONT

Anne BRACCO